

MAIRIE de  
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14

mairie@ville-dasle.fr

**Arrêté n° 30.2026**

**Portant réglementation temporaire de la circulation  
rue Centrale et rue de Beaucourt**

**Le Maire,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu les articles R412-49 et R417-10 du code de la route ;

Vu la demande de **l'entreprise CLIMENT TP**,

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de voirie correspondant à la mise en place de bordure, et application de l'enrobé sur les trottoirs et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de leur réalisation et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation suivant les dispositions suivantes :

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

La circulation sera règlementée à compter du 4 mai 2026, pour une période de 30 jours :

- rue de Beaucourt, entre les numéros 20 et 64.
- rue Centrale, entre les numéros 12 et 2.

#### **Article 2 :**

Il sera instauré une circulation à sens alterné réglée par feux tricolores.

#### **Article 3 :**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de dépasser
- Défense de stationner

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CLIMENT TP.

#### **Article 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier et publié sur le site internet de la mairie.

#### **Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant du Groupement EST, SDIS du Doubs
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CLIMENT TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes
- Monsieur le Président de Pays de de Montbéliard Agglomération
- Monsieur le responsable du STA Montbéliard
- Services Techniques municipaux

Établi à DASLE, le 29 avril 2026

Madame Le Maire, Isabelle GRIFFOND-boitier

Publié le 30.04.2026

